



h e t s
Haute école de travail social
Genève

4^{ème} Congrès de l'AIFRIS

Association internationale pour la
formation la recherche et l'intervention
sociale

Genève

4 au 8 juillet 2011

Crises, gouvernances, développement durable :
quelles articulations avec l'intervention sociale ?

www.aifris.eu

ATELIER 67

l'èmergence et la promotion de travail social

au



en



en



La prise en charge d'une population cible est aussi le point de départ pour un développement durable

**Travail élaboré par:
Amina Boukamcha
Assistante sociale principale
Formatrice régionale en service social**



Une petite histoire pour introduire mon travail



Le rêve de « Existence »



**Ces derniers jours ont montré l'inquiétude
et la tendance aux crises chez « Existence ».**

Existence n'a jamais cessé de dénoncer le plus adorable de ses rêves,



Amina Boukamcha 4^{ème} congrés
international de l'AIFRIS

**Un très beau rêve qui se répète toute les
nuits.**



Lors de ses visions Existence voit des humains ...





y avait Beaucoup d'humains

Des hommes

Des femmes

Des enfants

Des vieux

Des pauvres

Des riches

Des handicapés

Des sains

.....



Ils étaient tous sécurisés (sécurité sociale)



**Ils avaient tous le travail qui préserve
leur dignité**



Amina Boukamcha 4^{ème} congrés
international de l'AIFRIS





Tous les humains bénéficient du repos et de loisirs





Ils avaient tous un niveau de vie bien satisfaisant



Ils étaient tous scolariser





**Ils avaient aussi les meilleurs moyens
pour une bonne culture**



Amina Boukamcha 4^{ème} congrés
international de l'AIFRIS



MAIS



En réel

**Mondialisation limite tout effort d'amélioration
réelle**

Mondialisation se montre bien veillante

Et elle l'est d'ailleurs

ET

En contre partie de sa bienveillance



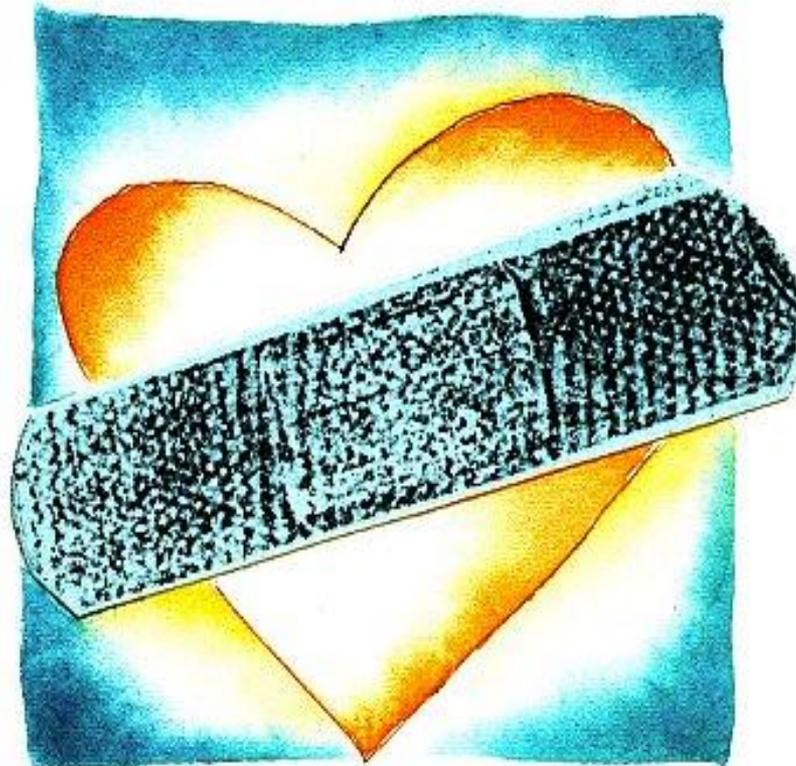
Amina Boukamcha 4^{ème} congrès
international de l'AIFRIS

Mondialisation met en péril une partie des humains



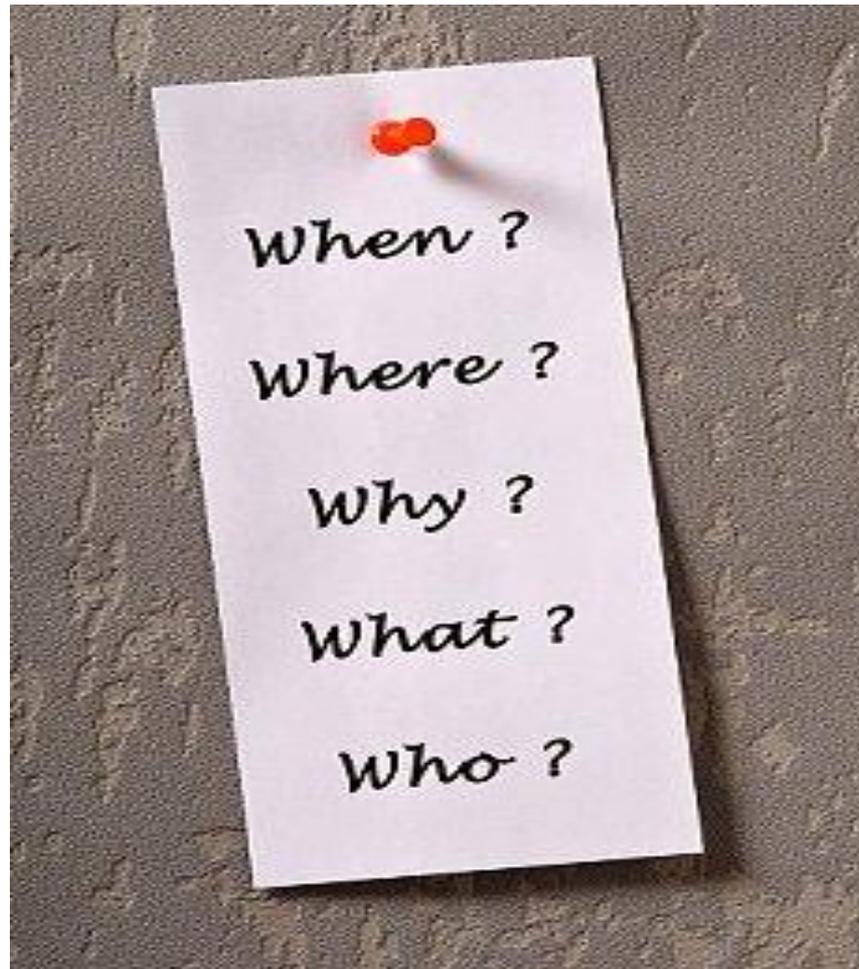
Mondialisation favorise la marginalisation d'une partie des humains

Une partie qui fait souffrir Existence



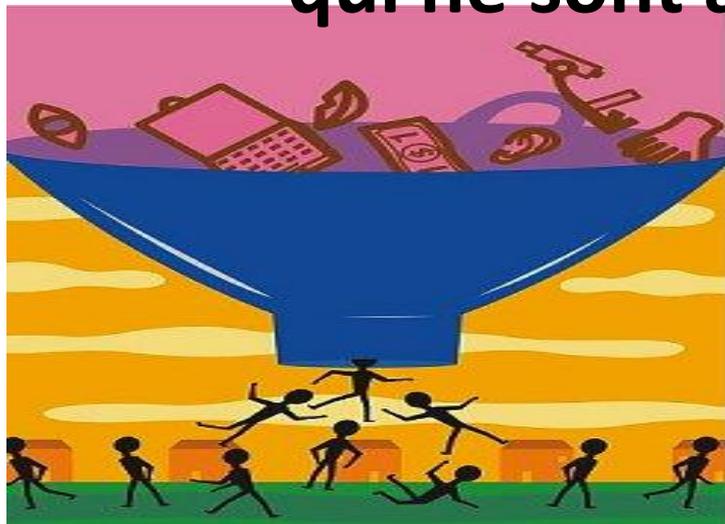
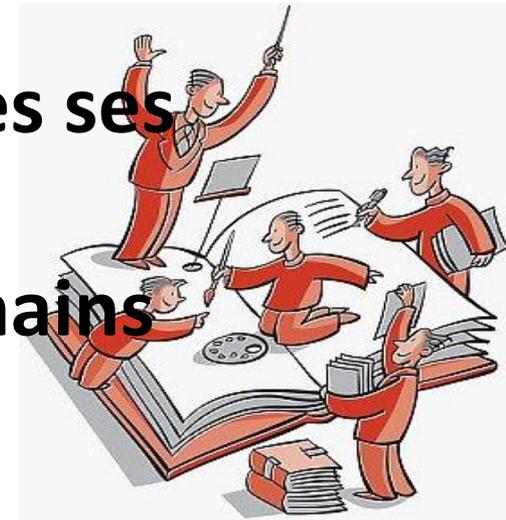
Amina Boukamcha 4^{ème} congrés
international de l'AIFRIS

Que faire?





« Existence » fait appel à toutes ses compétences qui ne sont autre que ses humains



Et avec une petite leçon de morale

**Développer l'humain est la responsabilité
de l'humain lui même**



**Donc « Existence » annonce une
nouvelle approche de
développement**

**Promouvoir l'Homme est une priorité
extrême**

C'est toujours un rêve

Mais le vrai est le P.N.A.F.N



**Le Programme National d'Aide aux
Familles Nécessiteuses**

En 1985 une enquête sur la consommation démontre que près 80.000 familles tunisiennes vivent au dessous du seuil de la pauvreté

Le 1 mai 1986, le président de la république (Habib Bourguiba) déclare des aides permanentes en espèces aux familles nécessiteuses pour alléger les répercussions des mesures qui doivent accompagner le P.A.S

Le P.A.S étant le programme d'ajustement structurel visant une réforme générale de tous les secteurs d'activités, pour affronter les nouveaux défis et les dettes du pays.

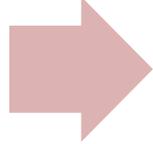
En fait, les circulaires concernant ce programme précisent le qui? Le comment? De l'octroi du programme qui a connu depuis 1986 plusieurs modifications.

et
apparemment les modifications vont de pair
avec l'évolution des besoins d'une société en
pleine mutation

Conditions d'attribution des aides

Les premiers circulaires

- Peut bénéficier du programme:
- - les familles monoparentale tout en suivant une priorité.
- - Les familles a faible revenu et dont le chef est incapable de travailler
- - les familles a faible revenu par rapport aux nombre de ses membres

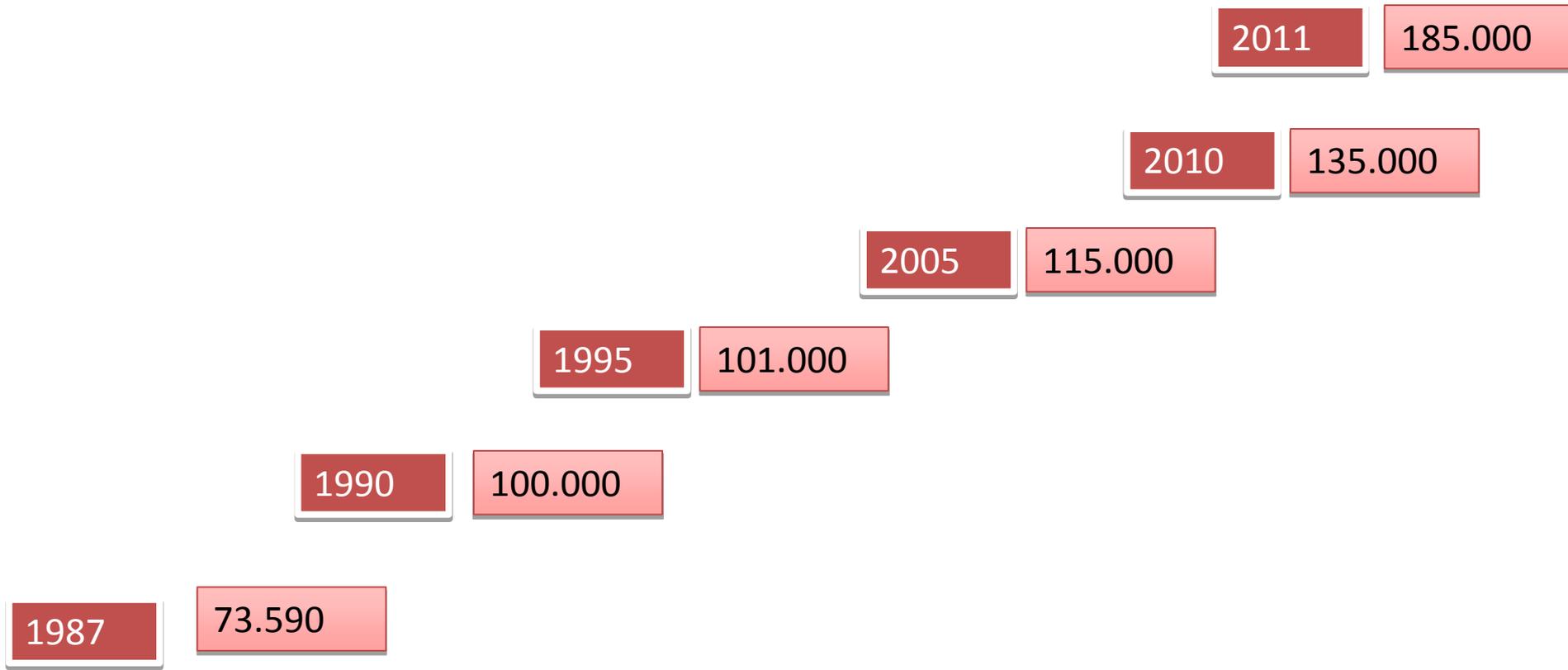


Le dernier circulaire (27 mai 2011)

- présente des conditions plus développées et qui paraient scientifiquement étudiées, sur la base du revenu annuel par habitant tout en prenant compte de:
- - l'incapacité de travailler vu l'âge avancée, la situation sanitaire, ou l'handicap.
- - l'absence d'un chef de famille à cause du décès, ou d'un séjour au prison, négligence ou encore la détérioration de la situation matérielle.
- _ l'absence d'un soutien de la part des ascendants ou des descendants.
- - l'incapacité totale de satisfaire les besoins fondamentaux et surtout celle des membres ayant handicap profond.

En effet, le programme est g rer sous forme de quotas: le nombre des b n ficiaires est fix  pr alablement et est r parti par gouvernorat tout en donnant la priorit  aux zones   taux de pauvret   lev 

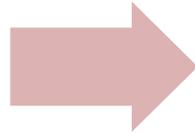
Évolution du nombre des bénéficiaires



L'attribution des aides se fait par étude de dossier dans le cadre d'un comité local qui transmettra son travail au comité régional.

Les premiers circulaires

- - Le délégué régional comme president.
- - les membre sont le «chikh », les représentants des parti constitutionnel et le chef de l'unité locale de la promotion sociale en tant que secrétaire de la comité (?)



Le dernier circulaire (27 mai 2011)

- - le chef de l'unité locale de la promotion sociale est le président de la comité.
- - les membres sont les travailleurs sociaux de l'unité, représentant du bureau local de la sécurité sociale, représentant du bureau local de contrôle des impôts, le représentant de l'union nationale de la solidarité sociale et le représentant local de la ligue des droits de l'homme.

En ce qui concerne le comité régional

Les premiers circulaires

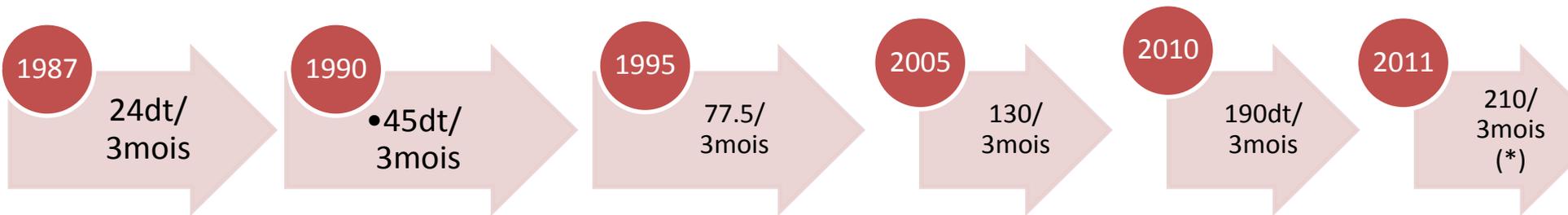
- Présider par le gouverneur,
- Les membres sont:
 - - le chef de l'unité régionale de travail social (division de la promotion sociale) en tant que secrétaire,
 - -le représentant du Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD)
 - -le représentant de l'Union Tunisienne de la Solidarité Sociale
- Ou toute autre personne que le gouverneur considère comme indispensable



Le dernier circulaire (27 mai 2011)

- Le comité est présidé par le directeur régional des affaires sociales, et les membres sont:
 - - Le chef de la division de la promotion sociale en tant que secrétaire de comité
 - - Chef de département des affaires sociale au siège du gouvernorat
 - - Chef de l'unité de la protection sociale à la direction régionale des affaires sociales
 - - Représentant de la CNRPS
 - - Représentant de la CNSS
 - - Représentant du bureau régional de contrôle des impôts
 - - Représentant de l'UTSS
 - - Représentant régional de la ligue de droits de l'homme

Le montant des aides parait
conquérir les changements de la
société tunisienne et
l'accroissement des besoins



(*) à partir de avril 2011: 70 dt / mois

Le programme offre aussi d'autres avantages:

La gratuité des soins pour tous les membres de la famille dans les établissements sanitaires publiques

Un montant supplémentaire pour les enfants en âge de scolarisation

Priorité de bénéficier des aides occasionnelles

Bénéficiaire des bourses universitaires pour les étudiants de ces familles

Bénéficiaire d'appareillage en cas de besoin pour les personnes ayant un handicap

**priorité d'embaucher les enfants des familles
bénéficiant du programme et ayant finis leurs
études universitaires, et ce au cours des années
2005 et 2010**

C'était le P.N.A.F.N

Et si on mettait le programme sous microscope

?



le P.N.A.F.N répond –t-il à tes attentes?

**le politicien, le bénéficiaire, le travailleur social
auront-ils les mêmes évaluations? Les mêmes
idées? Les mêmes opinions?**

Pour le politicien

c'est un programme réussi

là on a déjà 185 mille famille bénéficiant du programme

Les aides sont transférés mensuellement par mandat électronique au nom du bénéficiaires.

Le fond alloué à ce programme est de 146 millions de Dinars tunisien.

Le montant des aides évolue au fonction des couts de la vie.

Pour le bénéficiaire

-J'arrive pas à couvrir mes dépenses ils doivent penser à reformer le montant des aides suivant le niveau de vie.

- j'ai plus les moyens pour acquérir les médicaments non disponibles dans les hôpitaux publiques;

- le montant ne couvre pas les frais de mon loyer;**
- le montant est très faible je ne pourrais plus couvrir les frais d'études de mes enfants**

Pour le travailleur social

-Ma liste d'attente est longue, et j'ai plus de place pour ceux qui méritent, le quota limite mon intervention

-Le nouveau circulaire du PNAFN satisfait en une partie ma façon de prise en charge de la population cible.

-Le P.N.A.F.N est un programme d'ordre social, a-t-on besoin de passer par une commission pour accorder un droit à ceux qui méritent.

-Délivrer le secret d'un client à toute une commission ne s'oppose t-il pas avec le secret professionnel.

Un petit mot de conclusion

Le P.N.A.F.N est un programme de vocation assistantielle, qui se délibère de son statut politique pour instruire un statut purement humain.

Il n'est plus question de combien, mais surtout comment attribuer? c'est satisfaisant ou non? ou encore devons nous penser à un autre programme pour assister à cette assistance afin de garantir un niveau de vie respectable à la population ciblé par ce programme.

Aujourd'hui le P.N.A.F.N pose encore plus de questions face à des statistiques trompantes, un discours politique à double interprétation et une population qui cherche un meilleur niveau de vie et l'obligation de satisfaire les droits humains.

Pour finir

Hommage solennel aux martyrs
de mon pays

Et merci pour l'attention

aminaboukamcha@yahoo.fr